



Centre Communal
d'Action Sociale
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 02

➤ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 17 février 2026.

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 membres présents et 1 par pouvoir.

PRÉSENTS : Mmes Astrid CROENNE, Jocelyne BIJASSON, Béatrice CHAUVETET, Liliane DEBERNARDI, Françoise GILSON, Fabienne JACCOUD, Marie STABLEAUX-VILLERET, Cécile VUILLARD,

MM. Daniel GIRODIN et Claude PERRUISSET.

PROCURATION : M. Jean-Noël CASSÉ a donné pouvoir à Mme Fabienne JACCOUD.

EXCUSÉS : Mmes Christine BOICHET-PASSICOS, Monique BONANSEA et Edwige LABORIER, M. Christian DULAC.

M. PERRUISSET Claude a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-02-07

Nature de l'acte : 4 – Fonction publique

4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Objet : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU CCAS**

Rapporteur : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Par délibération n°2025-10-02 du 15 décembre 2025, le Conseil d'Administration du CCAS a approuvé la modification du tableau des emplois et de l'organigramme du CCAS.

Il a été décidé de créer un poste d'infirmière au tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2026, sur lequel la Directrice actuelle sera nommée, en même temps que son passage à la retraite progressive. De ce fait, le CCAS recrute une nouvelle Directrice de crèche.

Cependant, l'arrivée de la nouvelle Directrice de crèche est souhaitée à la réouverture de la crèche après les 3 semaines de fermeture (période estivale), soit le lundi 24 août 2026. Cette journée est également une journée pédagogique pour toute l'équipe petite enfance. C'est pourquoi, il y a un vrai intérêt managérial et de cohésion d'équipe à ce que la nouvelle Directrice prenne son poste en même temps que l'équipe. Dans le même temps, l'ancienne Directrice devra prendre le poste d'infirmière au 24 août et non pas au 1^{er} septembre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, par 11 voix POUR (10 membres présents et 1 par pouvoir),

APPROUVE la modification de la création du poste d'infirmière au 24 août 2026 plutôt qu'au 1^{er} septembre 2026.

Ainsi délibéré,

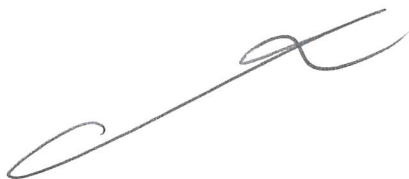
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

La Vice-présidente du CCAS

Claude PERRUISSET

Astrid CROENNE



Signé par : ASTRID CROENNE
Date : 03/03/2026
Qualité : DOCUMENT VICE PRÉSIDENTE CCAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-267410140-20260302-2026_02_SS_D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026
Publication : 04/03/2026

La Vice-Présidente du CCAS
Astrid CROENNE

